



Le 9 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

HÔPITAUX

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

PREMIÈRES NATIONS

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Dunn

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Dunn

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Dunn

ENVIRONNEMENT

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

M. Coon

L'hon. M. Holland

CHEMINS

M. C. Chiasson

L'hon. M. Carr

MUSÉES

M. C. Chiasson

L'hon. M. Carr

M. C. Chiasson

L'hon. M. Carr

SOINS DE SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

[Traduction]

HÔPITAUX

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous avons cette semaine interrogé le ministre de la Santé au sujet des temps d'attente à l'urgence et des délais de transfert des patients de l'ambulance à l'hôpital — des questions complexes sans nul doute, mais des questions importantes qu'il faut résoudre. Nous savons que les longs délais d'attente à l'urgence et lors du transfert de l'ambulance à l'hôpital découlent d'une série d'événements qui font en sorte que les hôpitaux ne disposent pas de lits et que les patients attendent sur un lit ou dans une salle d'attente à l'urgence. La situation tient au fait que, dans l'attente d'un lit dans un foyer de soins, des personnes âgées occupent un lit à l'hôpital.

D'après les derniers chiffres que nous avons, nous savons que, en octobre, 455 personnes âgées étaient en attente d'une place dans un foyer de soins. La situation résulte en grande partie de ressources humaines limitées et d'une pénurie de médecins, ce qui est la cause de bien des retards et des fermetures de services des urgences. Le ministre peut-il donc nous dire les mesures qui sont prises pour que les personnes âgées sortent de l'hôpital et soient admises dans un foyer de soins afin d'obtenir les soins qu'elles méritent et de libérer ainsi des ressources humaines limitées?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Monsieur le président, je suis ravi de répondre à la question aujourd'hui, car il s'agit d'un élément que nous signalons ici depuis maintenant un certain nombre de mois. En fait, la situation remonte à plus de quelques mois, car, pendant la pandémie de COVID-19, nous avons effectivement fait sortir rapidement des personnes âgées des hôpitaux pour qu'elles réintègrent la collectivité et y obtiennent les soins là où il faut — le niveau de soins requis dans l'établissement dont elles avaient besoin —, que ce soit chez elles avec un soutien à domicile, dans un foyer de soins spéciaux, dans un foyer de soins spéciaux offrant des services cliniques, voire dans un foyer de soins. En raison du variant Omicron, la cadence s'est un peu ralentie du fait que des éclosions se sont produites dans certains foyers de soins.

Toutefois, il ne s'agit que d'un élément — la présence prolongée de patients à l'hôpital — sur les 20 éléments dont j'ai parlé et qui visent à assurer un fonctionnement plus rapide des services des urgences. Pour ce faire, nous travaillons donc en concertation avec les RRS, l'Association des foyers de soins spéciaux et l'Association des foyers de soins.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le ministre dit que le ministère de la Santé et les RRS travaillent aux questions soulevées. Il a parlé des 20 éléments qui ont été prévus pour alléger les pressions exercées sur les services des urgences. Toutefois, je n'entends pas le ministre parler de son engagement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'instaurer des centres de soins multidisciplinaires. Nous avons soulevé la question lors de notre premier retour à la Chambre en octobre, et tous les partis semblaient approuver la démarche. La question n'est pas nouvelle. Elle fait l'objet de discussions depuis de très nombreuses années. Les centres de soins non urgents figuraient dans notre plateforme de 2018 ; or, aucun centre n'a été créé, à notre connaissance. Comme l'a dit hier mon collègue d'Edmundston, nous savons que les gens ne disposent pas d'un tel centre dans la région, ce qui a pour conséquence regrettable des événements tragiques. Que fait précisément le ministre pour travailler à la création de centres de soins multidisciplinaires visant à alléger les pressions exercées sur les services des urgences et ainsi contribuer à régler la crise?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis content d'avoir de nouveau l'occasion de vous parler de certaines des mesures concrètes que nous prenons dans le domaine. En fait, je suis allé visiter les cliniques ici, des deux côtés de la rue King, en compagnie de la D^{re} Sarah Davidson. Il y a la clinique qui collabore avec Horizon et la clinique qui fournit des services aux populations vulnérables du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de l'un des éléments, soit le transfert des patients dont le niveau de triage est de 4 et 5 à la clinique située au centre-ville de Fredericton, pour soulager les services d'urgence.

En examinant certaines des idées, comme Lien Santé NB, qui connaît un grand succès, nous constatons que des espaces sont aménagés pour que les gens s'y rendent au lieu de se rendre à l'urgence, et nous en sommes les artisans. J'ai visité l'espace à Dalhousie, où les gens peuvent se rendre physiquement après s'être inscrits auprès d'Accès Patient NB et obtenir ensuite les soins primaires dont ils ont besoin plutôt que d'aller à l'urgence.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Le ministre semble reconnaître que de telles cliniques donnent des résultats positifs et qu'elles contribueront à alléger les pressions, mais je ne sais pas pourquoi nous n'entendons pas parler davantage d'un déploiement fortement accéléré dans les autres régions de la province afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient accès en temps opportun à des soins de qualité lorsqu'ils en ont besoin, Monsieur le président.

Une autre question que j'aimerais soulever concerne la pénurie nationale de médicaments contre la douleur et la fièvre, pénurie qui exerce davantage de pressions. Des enfants ont besoin d'aller à l'urgence en raison de poussées de fièvre, mais les gens n'arrivent pas à trouver de médicament pour les soulager. La même situation se présente en ce qui concerne les antibiotiques. Par expérience, je peux vous dire que mon enfant de 9 ans a dû prendre des pilules parce qu'il n'y avait qu'une seule petite bouteille d'amoxicilline sous forme liquide, ce qui était insuffisant, et pas de substituts à croquer. Des pilules ont donc été données à un enfant. Voici ce que je veux savoir : Que fait le ministre pour veiller à ce que nous ayons un approvisionnement en antibiotiques sous forme liquide pour les enfants de la province?



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, je vous remercie beaucoup. Je sais que la question a déjà été soulevée et que les médias en ont parlé. Aux fins d'examen de certains des aspects, le député d'en face devrait peut-être simplement se tourner et demander au député de Kent-Sud ce que le gouvernement Gallant, sous lequel il a été ministre de la Santé, et ses conseillers ont fait à cet égard. Vous savez, le député d'en face était là. Je me souviens de sa photo accrochée dans le bureau. Encore une fois, les parlementaires d'en face souhaitent oublier le passé. Ils souhaitent oublier certaines des mesures qu'ils ont prises quand ils prenaient alors les décisions. Vous savez, Gallant et ses conseillers ont congédié la médecin-hygiéniste en chef et ont tué les raisons pour lesquelles ils ont agi ainsi. Le député ainsi que les anciens conseillers peuvent alors peut-être nous expliquer ce qui se passe.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Je vais vous dire une chose, Monsieur le président. De ce côté-ci, nous prenons les soins de santé au sérieux. Nous faisons ce qu'il faut pour travailler en concertation avec nos homologues et partenaires, qu'il s'agisse d'ANB, du Programme extra-mural, des RRS, de l'ensemble des médecins ou des pharmaciens. Nous avons étendu le champ de leur pratique pour améliorer la prestation de services.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le ministre du Travail était très penaud plus tôt cette semaine quand je lui ai posé des questions au sujet du projet de loi 23. Alors aujourd'hui, je poserai mes questions à la ministre responsable d'Opportunités NB (ONB), qui a aussi été à la tête du plus gros syndicat du pays. La députée de Saint John Harbour sait mieux que quiconque ici que la consultation est le principe le plus important d'un processus de négociation collective équitable. Étant donné que le travail à l'égard du projet de loi est en cours depuis l'été et qu'il n'y a pas eu de consultation, je pose la question suivante : Pourquoi la ministre responsable d'ONB a-t-elle donné le feu vert au ministre du Travail pour présenter une mesure législative favorisant le recours aux briseurs de grève?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, je le répète : Modérez la rhétorique. Je ne sais plus comment le dire au député. Ce dernier essaie de donner au débat une orientation qui ne correspond pas à qui il est — qui ne correspond pas au sujet du débat. En fait, le député essaie aussi d'être quelque chose qu'il n'est pas, mais en tout cas, c'est une autre histoire. Au bout du compte, le Cabinet est uni par le fait que nous cherchons à éclaircir les choses en ce qui concerne les règles d'engagement. Il s'agit des niveaux de service désignés et des travailleurs désignés dont ont convenu les deux parties. Il s'agit

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

simplement de clarifier la mesure législative afin que soient protégés les services que méritent et dont ont besoin les gens du Nouveau-Brunswick pour assurer leur sécurité. Tout le monde de ce côté-ci appuie des négociations collectives libres et équitables dans la province.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Eh bien, Monsieur le président, regardez qui a décidé de venir travailler ce matin. Il aurait été bien que vous parliez quand la tribune était remplie mardi. Toutefois, ma question s'adressait à la ministre responsable d'ONB. Cette dernière a passé une grande partie de sa carrière à défendre les employés des services publics et les gens de métier ainsi qu'à défendre les valeurs des syndicats.

Il y a toujours eu une entente de longue date dans la province selon laquelle les syndicats ne feraient pas de piquetage devant le lieu de travail et le gouvernement provincial n'aurait pas recours à des briseurs de grève. Manifestement, le ministre a en quelque sorte mis fin d'un seul coup à cette entente. Étant donné que le premier ministre aime nous dire qu'il compte diverses voix au sein du Cabinet, je me demande seulement si la ministre responsable d'ONB a vraiment exprimé sa préoccupation lorsque la question a été soumise au Cabinet.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je peux vous assurer que, de notre côté de la Chambre, nous agissons en équipe et tout le monde exprime des préoccupations et des opinions.

Vous savez, je trouve la situation comique. Je ne sais pas où était le député. J'étais ici toute la journée mardi. J'ai répondu aux questions du député pendant la période des questions, et un certain nombre de personnes étaient dans les tribunes, Monsieur le président. Le député prend la parole ici et essaie de donner au débat une orientation qui ne correspond pas du tout au sujet. Les gens du Nouveau-Brunswick et les parlementaires, du moins de ce côté-ci, ne le laisseront pas s'en tirer à bon compte.

Il s'agit de protéger les gens du Nouveau-Brunswick en veillant au respect et au maintien de niveaux désignés de service et de travailleurs nécessaires dont ont convenu les deux parties et en veillant à clarifier la mesure législative afin d'assurer le tout.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, Saint John est une ville syndicaliste, et un grand nombre d'employés des services publics dans la circonscription de Saint John Harbour aimeraient savoir si leur députée s'est portée à leur défense et s'est exprimée lorsque le projet de loi a été présenté au Cabinet. Nous savons qu'il n'y a pas eu de consultation. Nous savons que les gens d'en face auront recours à des travailleurs de remplacement ou briseurs de grève. Je me demande simplement quelle justification le ministre a donnée, quand il s'est adressé au Cabinet, pour convaincre ses collègues du Cabinet de voter en faveur de la mesure. Les gens d'en face ont en fait proposé le niveau de désignation. Je pose donc encore une fois la question suivante à la ministre responsable

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'ONB : Le ministre vous a-t-il convaincue que les niveaux de désignation étaient bas durant les périodes de grève? Est-ce la raison pour laquelle vous avez voté en faveur de la mesure législative favorisant le recours aux briseurs de grève?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Vous savez, Monsieur le président, mes deux grands-pères étaient de fiers cols bleus syndiqués de la province. Mon père était agent syndical pour la FIOE dans la province. Je l'ai déjà dit et je le répète : Je ne présenterais jamais une mesure législative permettant à tout employeur de briser une grève. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de maintenir un niveau de désignation pour les deux parties, Monsieur le président.

Je ne sais pas ce que le député prétend faire. Je sais ce qui se passe de l'autre côté. Le député essaie de faire pression pour la prochaine fois, Monsieur le président. Voilà de quoi il s'agit. Nous le savons très bien. Je vais vous dire une chose, et je sais que c'est difficile à imaginer, mais, si j'étais membre du Parti libéral, je serais prêt à agir et travaillerais fort pour Susan Holt. Je n'appuierais pas le prétendu chef de Tracadie.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, la semaine dernière, le vérificateur général a confirmé que des membres du personnel du ministère des Finances et du Conseil du Trésor et du ministère des Transports et de l'Infrastructure se consultent pour examiner les biens sujets à la vente pour non-paiement d'impôt et recenser ceux présentant un passif environnemental. Ils décident ensuite de ne pas mettre ces biens en vente pour non-paiement d'impôt. C'est exact — des propriétaires insolvable de biens contaminés cessent de payer des impôts fonciers, et la province s'en lave les mains et laisse ces biens, souvent situés au beau milieu de nos collectivités, sans surveillance et à l'abandon. Le ministre des Finances peut-il confirmer qu'il est d'accord avec le vérificateur général pour dire que la province ne peut se décharger de ses responsabilités envers ces biens et que le fait de les laisser sans surveillance augmente les risques pour l'environnement ainsi que les coûts potentiels liés à l'assainissement pour la province?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de sa question et de l'ardeur dont il fait preuve tandis que nous continuons notre travail concernant les biens en question un peu partout dans la province, notamment un bien se trouvant dans la circonscription du député. En fait, plus tôt ce matin, j'ai demandé une copie de l'ébauche du rapport portant sur ce bien. Oui, nous continuons notre travail concernant les biens en question un peu partout dans la province. Un certain nombre de biens présentent des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

difficultés, notamment en raison de la contamination de l'environnement ou d'arriérés d'impôts.

Nous continuons à travailler ensemble, au sein du ministère et en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, pour améliorer le Nouveau-Brunswick, l'environnement du Nouveau-Brunswick, l'impôt du Nouveau-Brunswick et — savez-vous quoi? — tout simplement en raison de l'aspect inesthétique du bien en question. Nous poursuivons notre travail afin d'aider les gens de Bathurst, les gens de Fredericton, et d'autres personnes un peu partout dans la province, qui composent avec des problèmes environnementaux très difficiles et avec les impôts qui les accompagnent. Merci, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, selon le rapport du vérificateur général et selon la *Loi sur les biens en déshérence et les déchéances* du Nouveau-Brunswick, le site de l'ancienne usine Smurfit-Stone à Bathurst est maintenant considéré comme un site contaminé orphelin. La loi donne au ministre le pouvoir de prendre possession du bien sans devoir procéder à la vente pour non-paiement d'impôt. Le ministre peut-il confirmer si son ministère a entamé le processus de prise de possession, par la province, du site abandonné de l'usine Smurfit-Stone à Bathurst?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le premier ministre. Je veux dire, Monsieur le président. Je vous ai donné une promotion pendant un moment.

Je peux confirmer que, oui, nous examinons tout ce qui a trait au site de la Smurfit-Stone, et le député le sait. Au cours des six derniers mois, je pense avoir eu neuf réunions avec des membres du personnel et des parlementaires. Le personnel est en pourparlers avec la ville et les parties intéressées. Nous tentons de déterminer l'étendue exacte des dommages, et, comme je l'ai dit, j'ai déjà demandé une copie de l'ébauche du rapport ce matin. Le personnel espère que le rapport définitif sera prêt au début de janvier.

Oui, nous connaissons très bien le site, de même qu'un certain nombre d'autres biens un peu partout dans la province. Nous travaillons de concert avec le ministère de l'Environnement pour assainir les biens le mieux possible ou pour faire en sorte que les villes travaillent avec nous à leur assainissement. La responsabilité n'incombe pas à nous seuls. C'est aussi celle des villes. Un certain nombre de groupes doivent collaborer, et nous nous efforçons d'y parvenir.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, le printemps dernier, le ministre a dit, pour le citer, qu'il résoudrait la situation du site de l'usine de Smurfit-Stone à Bathurst d'ici à la fin de l'année, sinon, que nous pourrions l'en blâmer. Il l'a répété à deux reprises. Je lui ai dit à ce moment-là, et je le répète, que je n'ai aucunement l'intention de le blâmer. Je veux que la situation soit résolue pour ma ville et pour les gens de ma circonscription. Encore une fois, je demande au ministre de faire ce qui s'impose. Agissez

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

constituent réellement une priorité pour le gouvernement actuel. Tout ce que l'opposition peut faire pour aider à communiquer le message aux Premières Nations et à établir une proposition exhaustive dans l'avenir est certainement bienvenu. Merci.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Si une demande est présentée, la ministre serait-elle prête à reporter l'échéance liée aux accords fiscaux avec les Premières Nations wolastoqey pour quelle coïncide avec l'échéance ultérieure visant les autres accords fiscaux, à la fin de 2023?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre des Affaires autochtones, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, PC) : Merci encore une fois au député d'en face de la question. Par l'intermédiaire de la présidence, je répondrai qu'il n'y a aucune intention de reporter des dates en ce qui concerne les accords fiscaux. Comme vous le savez, les accords sont venus à échéance et ont été résiliés en avril. Une ordonnance par consentement signée avec MTI prévoyait en fait un échéancier précis en ce qui concerne les négociations et étendait jusqu'à la fin de 2023 les possibilités de financement et de négociations. Toutefois, les Premières Nations wolastoqey n'ont pas accepté la même disposition au titre de l'ordonnance de consentement. Le tout a alors pris fin ; l'accord arrive donc à échéance en janvier. Merci.

[Original]

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Si l'accord fiscal expire avant la conclusion des négociations, les dispositions de l'accord existant resteront-elles en place?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre des Affaires autochtones, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, PC) : Encore une fois, je remercie le député d'en face de sa question. Les accords fiscaux ont expiré en avril de l'année dernière. Pour répondre à votre question, je dirai non. Je vous remercie.

ENVIRONNEMENT

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, les nations du monde entier sont actuellement à Montréal, au sommet des Nations Unies sur la biodiversité, pour tenter une nouvelle fois de parvenir à un accord sur les mesures à prendre afin de stopper et d'inverser la détérioration des composantes de la vie. La nature rend la vie possible sur notre planète. C'est elle qui nous fournit l'oxygène, l'eau et la nourriture.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Il y a un peu plus d'un an, le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement a recommandé certaines mesures qui pourraient aider à créer des améliorations à l'heure actuelle, ici même au Nouveau-Brunswick, et qui seraient mesurables et efficaces. L'une des recommandations formulées était d'interdire les pratiques forestières qui éradiquent actuellement la diversité que procurent les forêts anciennes de feuillus, de peuplements mixtes et de résineux qui restent sur les terres de la Couronne. Il s'agit de la recommandation 8. Ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles. Mettra-t-il en oeuvre la recommandation 8 du comité? Oui ou non, sans trop entrer dans les détails, Monsieur le président. Merci.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je réponds au député d'en face tout en lui disant que j'ai 60 secondes pour répondre à tout ce qu'il a dit, alors je vais en profiter au maximum, et j'espère qu'il posera d'autres questions.

Monsieur le président, lorsque le député d'en face pose une question du genre, il semble qu'il n'ait pas prêté attention au travail que nous avons accompli pour mettre en place des méthodes de conservation de pointe et de renommée mondiale. Lorsque j'ai entendu la députée de Memramcook faire sa déclaration, il était embarrassant de l'entendre parler du Nouveau-Brunswick comme d'une province destructrice, au lieu de parler du rôle de chef de file que nous jouons en matière de conservation à l'échelle mondiale.

Monsieur le président, nous nous sommes engagés dans un processus qui est historique en ce qui concerne l'expansion diversifiée de notre paysage naturel. Nous travaillons à la protection des espèces en péril. Nous travaillons à l'expansion des zones de conservation. Nous travaillons à protéger les forêts anciennes et les aires d'hivernage des cerfs, et le député d'en face n'a aucune leçon à nous donner en matière de conservation. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Je vais considérer la réponse comme un non, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : La recommandation 15 du rapport du comité permanent demande que l'Assemblée législative nomme un haut fonctionnaire de l'Assemblée responsable de l'intendance des terres et des eaux de la Couronne au plus tard le 1^{er} avril du dernier exercice financier, et que son bureau soit doté d'un budget approprié. Monsieur le président, tout comme nous avons un défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, le comité a estimé que nous devrions avoir un défenseur des terres et des eaux de la Couronne qui relève de l'Assemblée législative. Les gens du Nouveau-Brunswick qui s'inquiètent de l'état ou de l'utilisation des terres humides, des forêts, des rivières, des lacs, des estuaires, des baies et même de nos rivages pourraient demander une enquête. De plus,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

le haut fonctionnaire de l'Assemblée fournirait des rapports réguliers à l'Assemblée législative sur l'état de nos forêts et de nos écosystèmes d'eau douce et d'eau salée et sur la viabilité de l'utilisation des ressources qui s'y trouvent.

Le ministre des Ressources naturelles déposera-t-il un projet de loi qui prévoit la création d'un poste de défenseur des terres et des eaux de la Couronne au Nouveau-Brunswick? Oui ou non?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Le député d'en face adore parler de rapports et de comités et de toutes sortes de trucs bureaucratiques qui lui permettent de travailler de façon théorique. Je dirais que le monde de la conservation et le milieu de nos ressources naturelles ont un défenseur au sein du gouvernement, un défenseur qui a pris des mesures comme aucun autre gouvernement dans le passé. Nous avons vu les forêts de conservation diminuer sous d'autres gouvernements. Sous le gouvernement actuel, nous les voyons augmenter. Sous d'autres gouvernements, nous avons constaté la négligence et le manque d'attention envers les espèces en péril. Nous avons vu le gouvernement actuel mettre en oeuvre une stratégie et un plan d'atténuation pour plus de 50 des 80 espèces en péril. Un tel travail n'avait jamais été accompli auparavant.

Le député d'en face peut théoriser sur tout ce qu'il veut, mais lorsque nous sommes entrés à l'Assemblée législative en 2018 et chaque jour depuis, nous avons dit que nous ferions concrètement un pas en avant et que nous ferions en sorte que notre temps passé ici ait un effet positif, non seulement pour le présent, non seulement pour l'avenir, mais aussi pour les générations futures, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

CHEMINS

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Peut-être un peu trop de café ce matin, Monsieur le ministre.

Monsieur le président, au cours des dernières semaines, nous avons constaté qu'il y avait eu des accidents de voiture assez horribles en raison des chemins verglacés, ce qui a entraîné, malheureusement, une demi-douzaine de décès. De nombreuses questions ont été soulevées concernant la fréquence du déneigement et de l'épandage de sable et de sel. Nous entendons des rumeurs selon lesquelles il pourrait y avoir, d'une part, une directive visant le rationnement du sable et du sel et, d'autre part, une prise de décision centralisée concernant certaines des fonctions clés liées à l'entretien des routes en hiver.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Ma question pour le ministre des Transports et de l'Infrastructure est la suivante. Quelles mesures a-t-il prises pour assurer aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils peuvent se rendre en voiture au travail et en revenir en toute sécurité?

L'hon. M. Carr (New Maryland-Sunbury, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis vraiment reconnaissant au député d'en face d'aborder le sujet. Nous en avons discuté au cours des deux ou trois derniers jours. Vous savez, j'espérais vraiment que le ton et le sujet de ma première série de questions à l'Assemblée législative seraient plus joviaux, mais tel n'est pas le cas. Des gens sont décédés sur nos routes, et j'en suis terriblement désolé. J'ai moi-même vécu une telle perte dans le passé.

Je vais dire ceci au député d'en face. Lui et les autres parlementaires sont toujours les bienvenus à mon bureau et peuvent toujours me téléphoner. Je trouve très inquiétant de comprendre ou d'entendre qu'il y a des rumeurs selon lesquelles des camions dans le Nord ou dans un autre district restreindraient la distribution de sel. Si le député en a des preuves, j'aimerais voir la note dès que possible.

MUSÉES

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Merci de la réponse, Monsieur le ministre. Poursuivons peut-être maintenant sur un sujet plus jovial. Je sais que le ministre des Transports et de l'Infrastructure occupe ses fonctions, comme il le dit, depuis huit courtes semaines seulement. Récemment, sa collègue la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a critiqué son ministère pour sa lenteur à agir et son inefficacité. Le nouveau ministre a-t-il pu cerner précisément les inefficacités et a-t-il commencé à s'en occuper pour avoir ne serait-ce qu'une chance d'être un sous-traitant pour le projet du musée?

L'hon. M. Carr (New Maryland-Sunbury, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Eh bien, le père Noël est arrivé, Monsieur le président. Que dire de cela? Vous savez, beaucoup de renseignements sont communiqués ici au moment des travaux en comité, pendant la période des questions et au cours de délibérations du genre, et des choses sont dites. Les rouages du gouvernement ne fonctionnent pas toujours rapidement. Il m'est impossible de confirmer ce que la ministre a dit la semaine dernière, car je n'ai pas lu la transcription. Si le député d'en face voulait m'en faire part, notamment autour d'un café, je lui en serais reconnaissant.

Toutefois, Monsieur le président, au cours de mes courtes huit premières semaines en fonction, j'ai pu parler au personnel du ministère au sujet de leurs initiatives en cours et de certaines des initiatives que l'ancienne ministre a instaurées. Il y a de très bonnes initiatives en ce qui concerne la gestion des processus, l'amélioration des processus et d'autres aspects concernant bon nombre des travaux en cours dans la province. Si le député d'en face veut discuter du projet du musée en personne et en apprendre davantage, nous serions très contents de lui fournir individuellement des renseignements. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Je vous remercie beaucoup de la réponse. Or, Monsieur le président, elle soulève des questions. Cette semaine, le ministre a parlé de plusieurs chantiers pluriannuels, comme le pont Centennial et le pont du port de Saint John. En outre, le ministre des Finances a annoncé, sous les applaudissements nourris de ses collègues, que 62,4 millions de dollars sont prévus pour la planification, la conception et la construction de huit nouvelles écoles dans la province. Ensuite, il y a la question des 32 millions de dollars pour une nouvelle prison. Une telle somme suffira-t-elle? Voici ma question pour le ministre : Envisage-t-il de créer des conseils locaux composés de simples citoyens pour accomplir peut-être le travail de manière plus efficiente et efficace?

L'hon. M. Carr (New Maryland-Sunbury, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Eh bien, je sais que le modus operandi du Parti libéral consiste à créer des conseils locaux pour que tous ses amis y siègent, Monsieur le président, et c'est exactement ce que le député d'en face voudrait voir. Nous en avons été témoins sous le gouvernement de Brian Gallant et sous le gouvernement de Shawn Graham. Nous en avons été témoins dans le cadre du dossier Atcon, rien de moins, quand le gouvernement a distribué des postes et des fonds pour que ses amis puissent profiter de façon inopportune de travaux provinciaux. Laissons les personnes dotées de l'expérience pertinente, les ingénieurs-conseils et les personnes qui ont les compétences nécessaires pour réaliser de tels projets faire précisément cela et évitons toute ingérence politique à cet égard.

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je reviens au ministre de la Santé. Il n'a pas vraiment répondu aux trois questions que je lui ai posées ce matin. La question à laquelle je tiens à obtenir une réponse claire de sa part est celle qui a trait à la médecine pédiatrique. Il s'agit d'un véritable problème. Ainsi, les enfants tombent malades, font de la fièvre et sont amenés à l'urgence. Je veux savoir quelles mesures le ministre prend pour assurer aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il fait tout son possible afin que les pharmacies de notre province disposent d'antibiotiques pour traiter les maladies avec lesquelles nous sommes aux prises, comme celles causées par les streptocoques et les virus respiratoires — tous ces virus. La menace est triple. Que fait le ministre pour assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que les pharmacies de notre province disposent des médicaments dont nous avons besoin? La question est claire. Je veux une réponse claire.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le gouvernement provincial achète chaque année des médicaments pour une valeur de 600 millions de dollars et veille à la gestion appropriée de la chaîne d'approvisionnement, que ce soit pour les médicaments destinés aux enfants ou aux adultes, les médicaments pour le traitement du cancer ou d'autres médicaments. Nous travaillons avec divers fournisseurs.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La question est intéressante. Vous savez, les parlementaires du côté de l'opposition doivent vraiment dire la vérité quant à leur position précise sur de nombreuses questions de soins de santé. Ils se lèvent pour dire : Nous voulons aider ; nous voulons que vous alliez de l'avant ; nous voulons que vous fassiez tout. Ensuite, ils disent : Toutefois, nous n'appuierons pas votre projet de loi 3 ; nous ne vous apporterons pas notre appui pour la privatisation de cliniques et l'examen d'initiatives diverses visant à assurer le bon fonctionnement du système de santé.

Nous pouvons examiner le travail qui est en cours, comme le transfert hors des hôpitaux des patients nécessitant des soins de longue durée. Que pensent les gens d'en face à cet égard? Jusqu'où voulez-vous que nous allions? Voulez-vous que nous déplaçons les patients contre leur gré? Je me demande si l'opposition envisagerait une telle mesure.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.